



Résultats de l'évaluation du Projet Départemental de Développement Durable (PDDD)

et

lancement d'un « Pacte pour le Développement
Durable de Seine-Maritime »

Journée du 18 Février 2009



Rappel de la démarche du PDDD engagée en juin 2005

2005

2007

2008



2 objectifs :

1. Meilleure prise en compte du Développement Durable (DD) dans les politiques
2. Appropriation des enjeux de DD par la collectivité

4 axes :

1. Le Département exemplaire
2. Des logements de qualité pour tous
3. Le collège, lieu de vie et d'apprentissage
4. Des démarches de DD dans les territoires

*Adoption du
Plan d'Actions sur l'Énergie*

3-Objectif : Favoriser les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables



Les résultats de l'évaluation : le PDDD est une réussite ...

Le PDDD : globalement une réussite...

- un projet innovant et exemplaire
- 68% des actions engagées ou réalisées
- 22% d'actions faiblement engagées
- 10% d'actions non engagées

...mais à analyser plus finement :

- pour tirer les enseignements de ses insuffisances et de ses limites
- pour aller plus loin dans l'efficacité et dans une démarche plus partenariale



Les résultats de l'évaluation

Objectif 1 : meilleure prise en compte du DD dans les politiques départementales

Après 2 ans de mise en œuvre, une atteinte de **l'objectif 1 plus ou moins satisfaisante selon les champs** :

- **Champ collèges :**
 - réelle réussite, en particulier pour l'amélioration de la qualité environnementale (HQE, actions énergie, eau et déchets fortement mobilisatrices dans les collèges).
- **Champ logement :**
 - moyens importants déployés pour l'amélioration environnementale de l'habitat (appel à projets HQE, aide à l'habitat durable avec des résultats mesurables à venir).
- **Champ politiques territoriales :**
 - a moins contribué à l'atteinte de l'objectif 1, car actions peu, voire non engagées (difficultés de cadrage, interventions partenariales complexes).



Les résultats de l'évaluation

Objectif 2 : appropriation du DD par la collectivité

Objectif pour lequel le PDDD a obtenu les résultats les plus remarquables, principalement par :

- **L'amélioration de la conscience et des pratiques DD :**
 - Agents fortement mobilisés : sensibilisation, mise en pratique au quotidien (tri du papier, vélos de service...)
 - Communauté éducative et collégiens : résultats significatifs
 - Résultats sur les bailleurs difficiles à estimer

...mais probablement essentiellement de nature environnementale ?

- **Le Département, collectivité exemplaire :**
 - Qualité environnementale des bâtiments (HQE, économies d'énergie, tri des déchets, ...)
 - Déplacements des agents (vélos de service, co-voiturage, et PDE).



Les résultats de l'évaluation

Objectif 3 (PAE) : favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie

- Objectif sur lequel les attentes étaient fortes (31 actions PAE), doté d'objectifs quantifiés de moyen terme
- Actions PAE souvent récentes, forte à très forte efficacité potentielle à moyen terme.
- Résultats les plus significatifs en matière d'amélioration de la qualité environnementale, en 1er lieu pour bâtiments départementaux et collèges, en 2nd lieu pour les logements sociaux
- Résultats plus modestes concernant la flotte automobile départementale, la précarité énergétique et les politiques territoriales



Les résultats de l'évaluation

La pertinence du PDDD (rapport au contexte et moyens/objectifs)

- **Pertinence** du **lancement du PDDD en 2005** : synergie avec la montée en puissance des préoccupations liées au développement durable, lien global – local
- **Pertinence** de la **démarche PDDD contrastée** : pertinence du choix d'une démarche «discrète» et opérationnelle, mais a posteriori ce choix initial a porté en lui quelques limites (manque de connaissance globale en interne et de partage, ...)
- **Pertinence** des **moyens** mis en œuvre **avérée** dans le programme d'actions pour atteindre les objectifs



Les résultats de l'évaluation

Les éléments clés à retenir

- Objectif de constituer un **projet d'expérimentation et de démonstration atteint** : collectivité plus consciente des enjeux du DD, intégration du DD dans les politiques de plus forte en plus forte...
- Objectif de constituer une **approche concrète du DD**, par l'exemple, en faisant le lien entre global et local, atteint
- **Mais les choix initiaux ont porté en eux quelques limites et laissé en suspens des interrogations pour l'avenir** :
 - Comment intégrer le DD aux **autres domaines/politiques** (solidarités, infrastructures, etc.) ?
 - Comment donner autant d'importance aux **volets « social » et « économique »** qu'au volet « environnement » ? ...
 - Comment améliorer le **partenariat avec les collectivités locales** sur le champ du DD ?

Quelle stratégie de Développement Durable pour le Département à l'issue du PDDD ?

POURQUOI AGIR ?

- L'évaluation du PDDD a montré la réussite des actions concrètes de DD menées depuis 2005 par le Département.
- La conviction qu'il faut aller plus loin est aujourd'hui établie :
 - **Envie** de continuer et **d'aller plus loin** suite au PDDD
 - **Obligation** au regard de la **situation environnementale**
 - **Obligation** face à la **situation économique et sociale**



Quelle stratégie de Développement Durable pour le Département à l'issue du PDDD ?

COMMENT AGIR ?

- En cherchant à **limiter les impacts négatifs** (environnementaux, économiques et sociaux) du mode de développement actuel,
- En cherchant à **s'adapter** aux inévitables modifications : climat, modes de production et de consommation durables, ...
 - Défi majeur à relever mais aussi formidable levier pour innover
 - Défi qui concerne tous les acteurs et tous les habitants
 - Défi dont le Département doit être le moteur et le promoteur





Quelle stratégie de Développement Durable pour le Département à l'issue du PDDD ?

QUELLE DEMARCHE POUR LE DEPARTEMENT APRES LE PDDD ?

- Une démarche **ambitieuse mais réaliste et spécifique** au département de Seine-Maritime,
- Une démarche affirmant et rendant **lisible la vision politique « DD »** du Département,
- Une démarche qui **crée un lien** avec les habitants autour du DD,
- Une démarche qui **renforce le Département en tant qu'acteur** responsable et moteur du DD auprès de partenaires et de **citoyens également responsables et engagés**.

→ Une démarche de DD double :

« responsable en interne » et « partenaire en Seine-Maritime »



Présentation de la démarche de Développement Durable en 2009



Étapes et calendrier général

Un démarche externe et interne complémentaire



Une démarche externe expérimentale pour une éventuelle généralisation en 2010 basée sur un triptyque :

- Une **formation-action** en deux temps autour du DD pour les élus et leurs services
- Un **partenariat** au travers d'un appel à projets
- Une **contractualisation** avec le Département

Une démarche interne pour poursuivre la prise en compte du DD dans l'ensemble des politiques Départementales :

- Une **formation-action** pour les élus et services Départementaux
- Un **accompagnement** autour de plusieurs politiques Départementales

→ Une stratégie partagée de Développement Durable pour la Seine-Maritime et un partenariat contractualisé



Le calendrier de la démarche



18 Février

Information

Réunion de lancement du Pacte

Formation - Action

Journée de formation générale
Journée de formation pratique

Appel à projets

Candidatures et sélection



Accompagnement

Accompagnement individualisé
des collectivités sélectionnées

Contractualisation

Contrat partenarial du Pacte



Les finalités de la démarche

- **Donner aux collectivités intéressées les clefs et outils**
 - pour pouvoir répondre à l'appel à projets
 - mais aussi plus largement pour se doter des **méthodes** nécessaires à la mise en œuvre de démarches de Développement Durable
- **Favoriser la dynamique économique locale, l'équité sociale, la préservation de l'environnement** au sens large et enfin le développement de **la concertation, la participation des acteurs**
 - Les projets retenus en 2009 auront par ailleurs une vocation pédagogique vis-à-vis des autres collectivités
- **Les résultats attendus du « Pacte »** : Une prise de conscience de la part de chacun (à sa propre échelle territoriale/ son niveau) de la possibilité d'apporter « **une pierre à l'édifice** » en faveur du **devenir durable de la Seine-Maritime**

La formation-action

Deux journées entières (1ère journée mixte
Collectivités/Département)



Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Une **approche progressive** du global aux actions quotidiennes des collectivités
- Une alternance de temps en session plénière et de **réflexions-travaux en ateliers participatifs**
- Une formation **au plus près des questionnements des élus et des services**
- Des apports théoriques mais fondés sur des **exemples concrets et des travaux pratiques** sur les enjeux et projets de vos territoires et collectivités
- **Des témoignages** de collectivités ayant conçu et réalisé des projets selon une démarche de Développement Durable
- **Des outils simples à utiliser**, des supports laissés aux participants



La formation-action


Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Une démarche progressive :
 - **Cadrage théorique** : quels sont les principes du DD ?
Les finalités ?

 - Diagnostiquer les territoires : **quels enjeux** de DD ?

 - **Comment prendre en compte**, dans les projets, les différents piliers et les finalités du DD mais aussi les enjeux spécifiques à son territoire et au département?

 - **Comment mettre en œuvre** de nouveaux modes de fonctionnement, de participation, de concertation pour l'élaboration de ses projets ?

La formation-action

1ère Journée : formation générale



- Les objectifs :

- Acquérir **une culture** et un **langage commun** sur le Développement Durable
- Connaître et s'appropriier les **principes et concepts clefs** du Développement Durable
- Comprendre comment et pourquoi son territoire et le territoire départemental sont confrontés aux **enjeux** du Développement Durable. Quelles sont les **conséquences des politiques** et **des actions territoriales** à court, moyen et long termes ?
- Connaître ses **capacités d'agir** à l'échelle des collectivités locales
- **Échanger** sur ses visions, ses pratiques, ses interrogations, pour en capitaliser la spécificité et la diversité

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

La formation-action

2ème Journée : formation pratique



Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Les objectifs :
 - Se situer dans une **perspective d'action** adaptée à ses compétences et à ses pratiques et prenant en compte le contexte départemental
 - Repérer **ses propres enjeux**
 - Faciliter **le repérage** ou l'émergence **d'idées d'actions** pouvant s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets
 - Doter les participants des **méthodes et outils** pour leur permettre de prendre en compte le Développement Durable dans leurs projets (existants ou à concevoir) à partir d'exemples concrets
 - Décliner et développer, **à partir des projets et actions des participants**, les visions, pratiques et interrogations énoncées lors de la première journée de formation générale

Modalités pratiques



Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Renvoyer le bulletin d'inscription. **1 à 2 participants** par collectivité (élus et/ou services)
- Date limite d'inscription : le 1^{er} mars 2009
- **Nécessité de suivre les deux jours** de formation (les mêmes personnes)
- **5 sites de rattachement géographique** pour les participants.
- **Horaires** : 9h / 17h30

Carte générale des secteurs géographiques

Légende

- Site de formation
- ▭ Limite Pays
- ▭ Limite EPCI
- Zone de rattachement à un site de formation



Direction des Systèmes d'Information
Service Etude

Source :
©IGN - BDcarth® - IGN 2008
Département de la Seine-Maritime
Février 2008

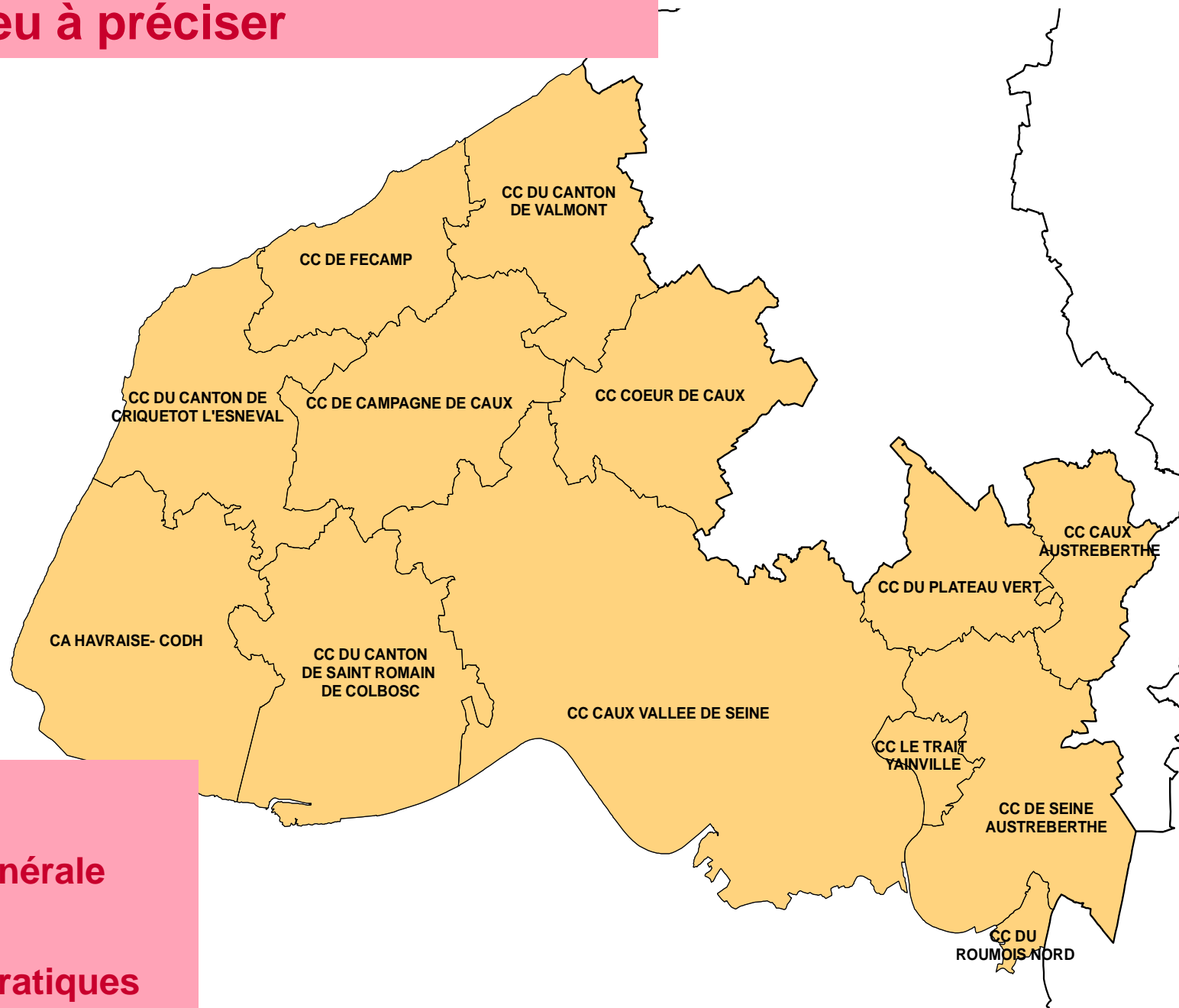


Lieu à préciser

Légende

" Site de formation

□ Limite EPCI



Dates :

Formation générale
16/03

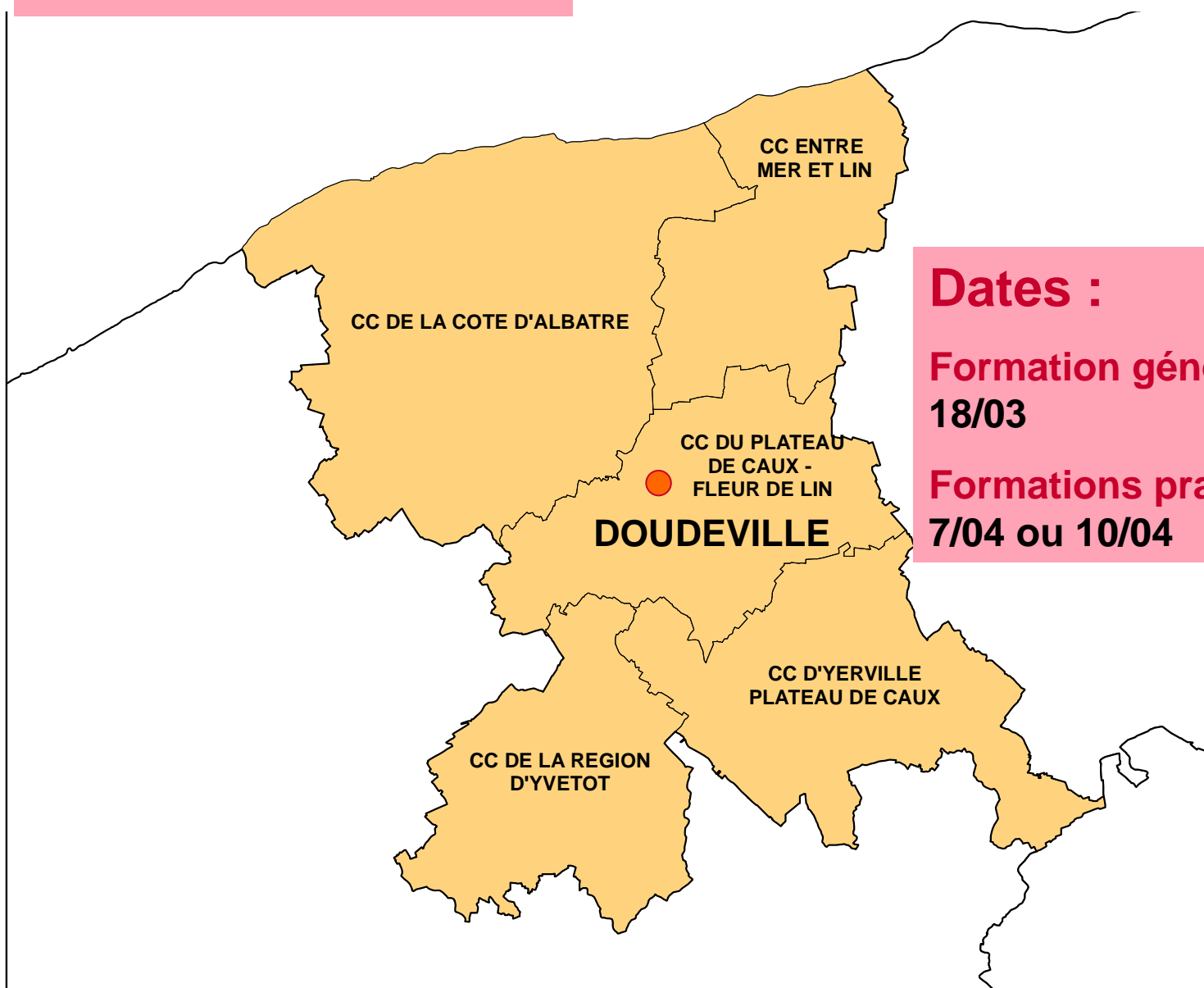
Formations pratiques
30/03 ou 31/03

Secteur : Doudeville



Légende

- Site de formation
- Limite EPCI



Dates :

**Formation générale
18/03**

**Formations pratiques
7/04 ou 10/04**

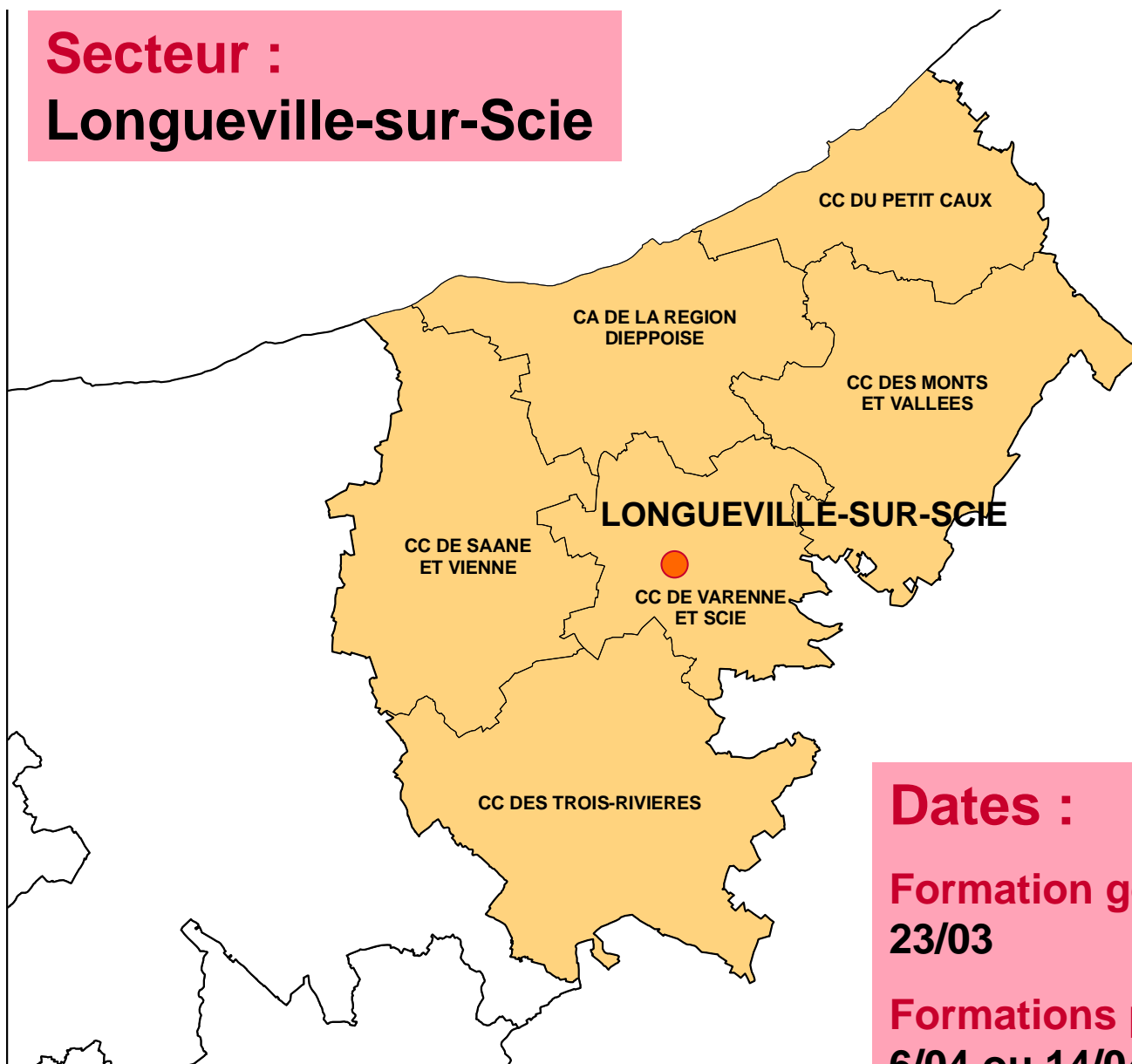


Secteur : Longueville-sur-Scie

Légende

" Site de formation

□ Limite EPCI



Dates :

Formation générale
23/03

Formations pratiques
6/04 ou 14/04

Direction des Systèmes d'Information
Service Etude

Source :
©IGN - BDcarto® - IGN 2008
Département de la Seine Maritime

Fevrier 2008

Secteur : Neufchâtel-en-Bray

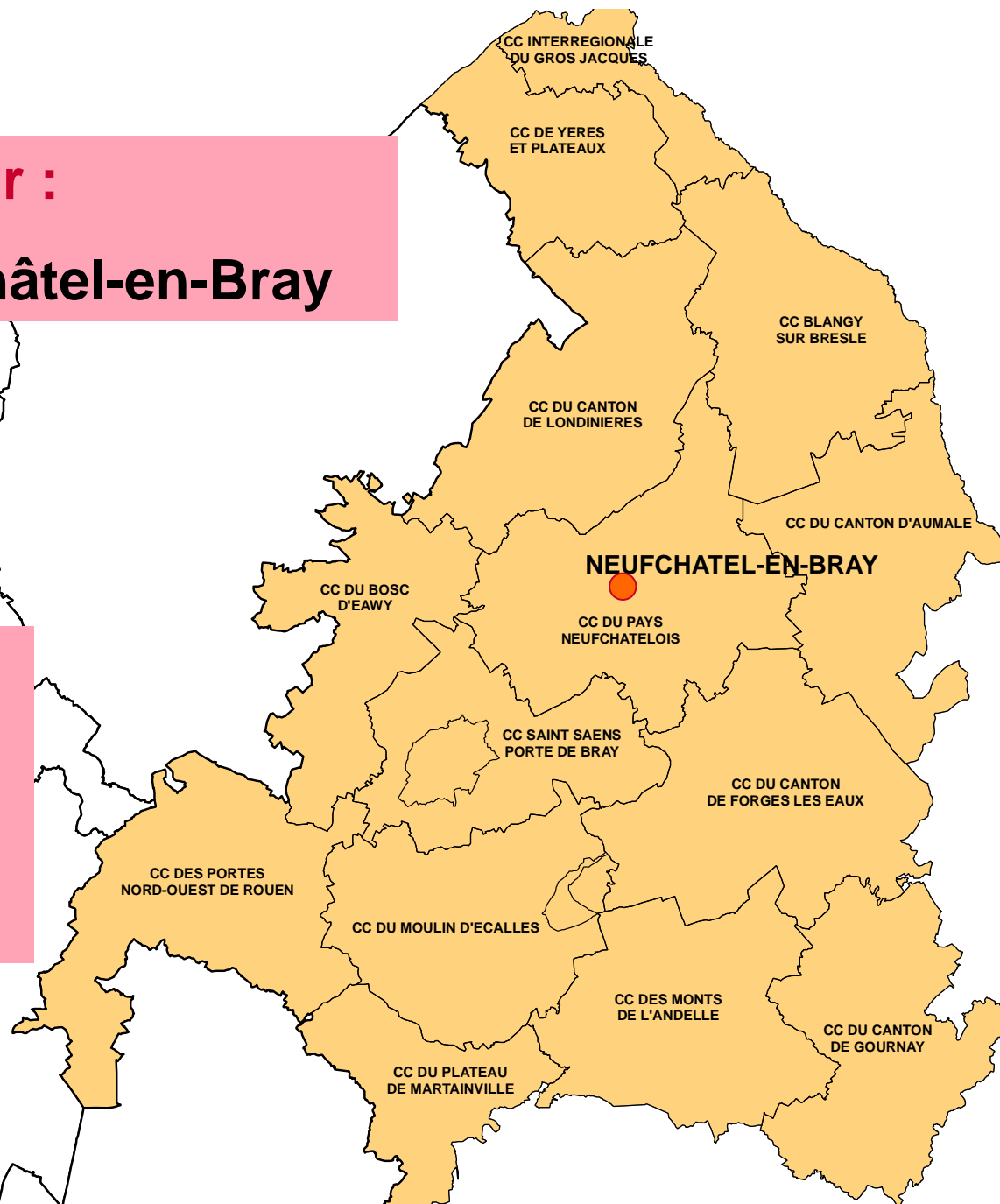
Légende

- Site de formation
- Limite EPCI

Dates :

Formation générale
1/04

Formations pratiques
4/05 ou 5/05



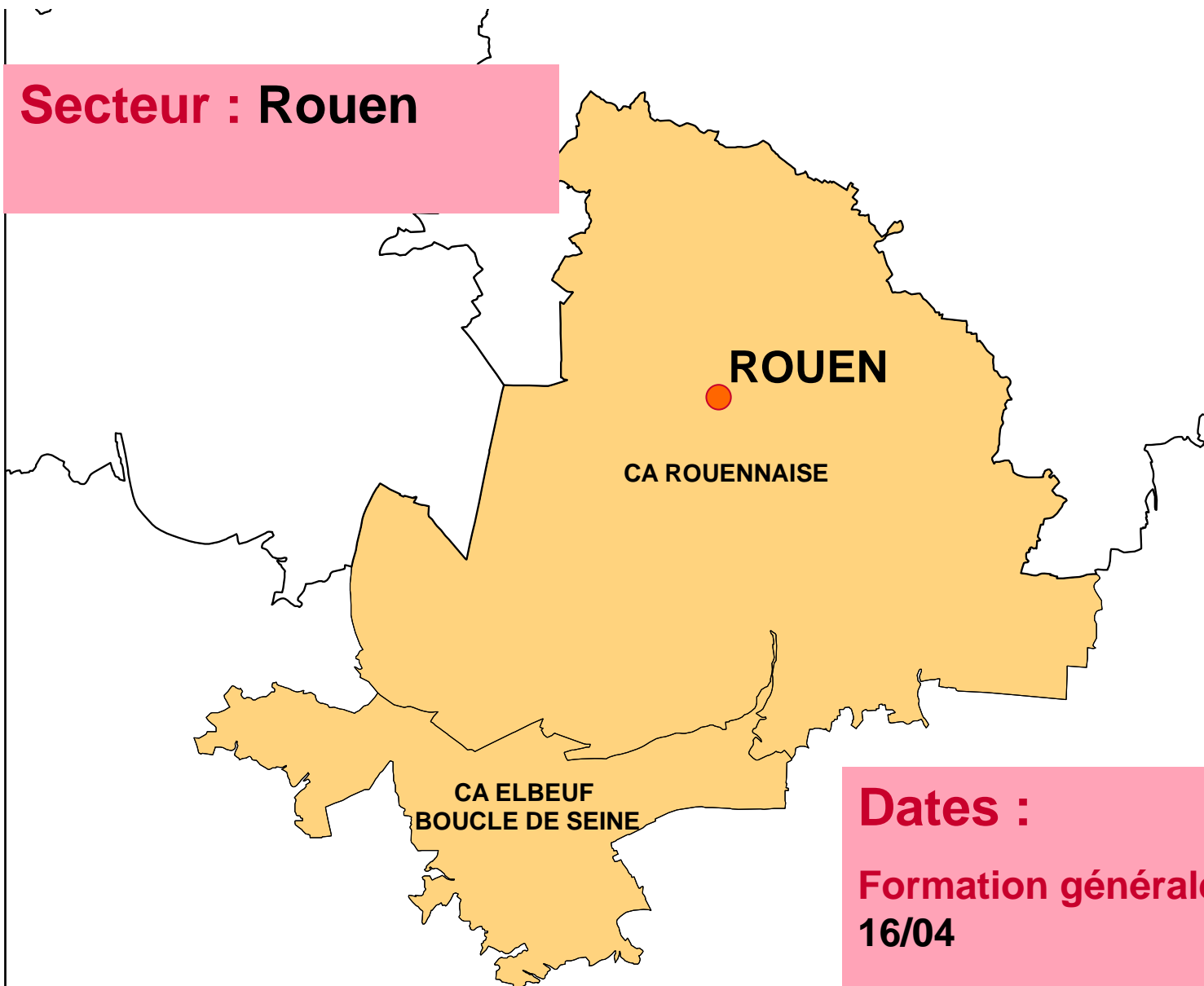


Secteur : Rouen

Légende

" Site de formation

□ Limite EPCI



Dates :

Formation générale
16/04

Formations pratiques
6/05 ou 7/05

Direction des Systèmes d'Information
Service Etude

Source :
©IGN - BDCarte® - IGN 2008
Département de la Seine-Maritime

Février 2008

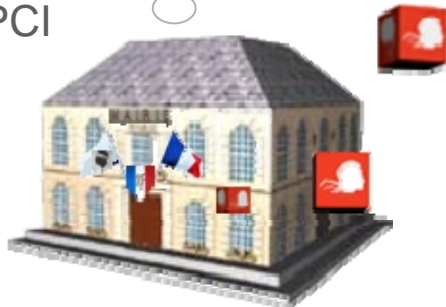
Echanges avec la salle

Questions / Réponses

Appel à projets



Porteur de projet :
Communes /EPCI



Formation des collectivités



**CANDIDATURE
APPEL A PROJETS**

Sélection du projet

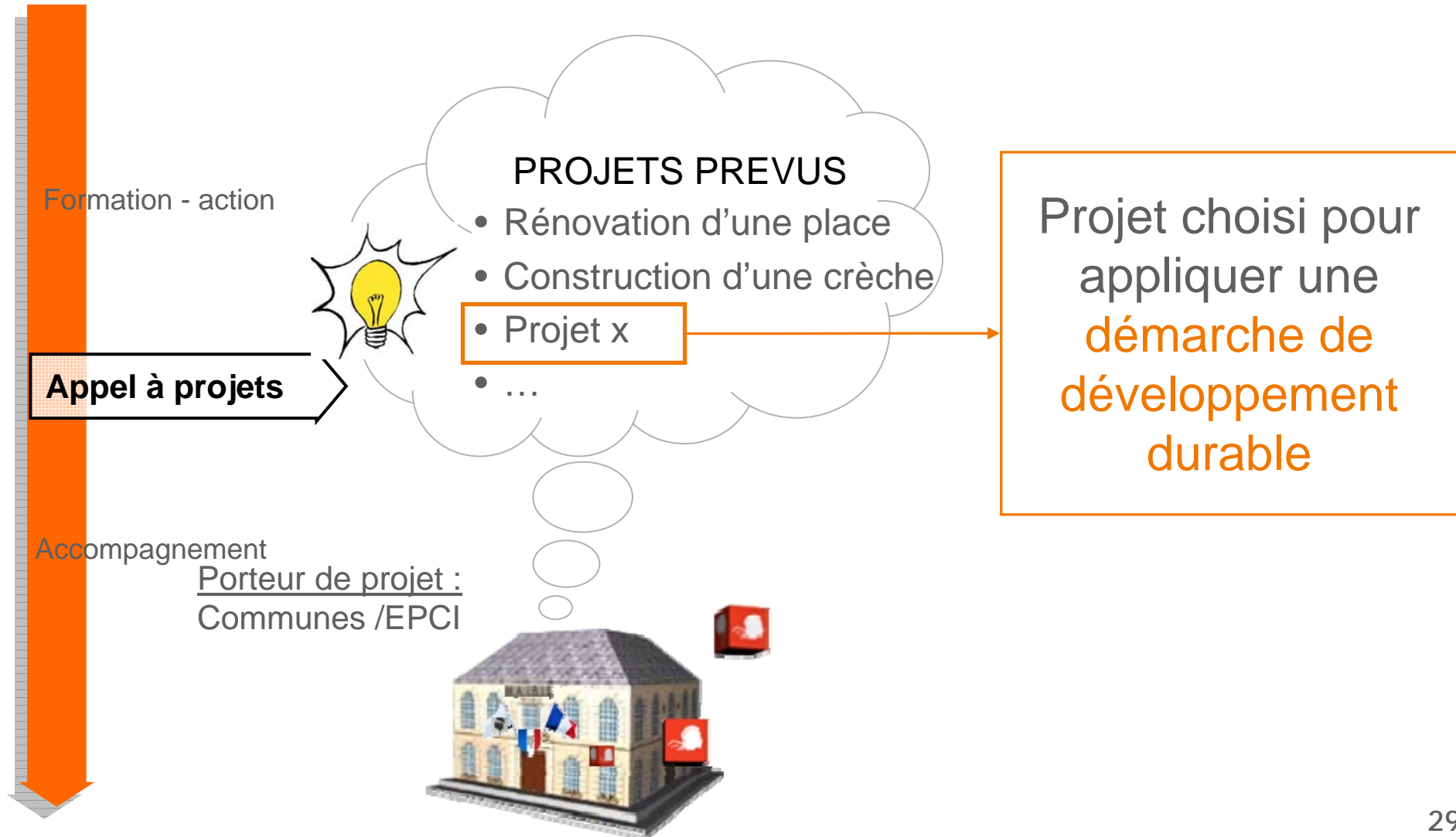


Accompagnement
individualisé du projet
retenu



Contractualisation avec le
Département dans le
cadre du PACTE

Quels objectifs pour les projets retenus ?





Appel à projets

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- **Qui ?**

Sont éligibles les Communes et EPCI

- **Quel type de projet ?**

Aussi bien une étude, une action, un outil, une politique, un investissement.

Le projet n'est pas une fin en soi, c'est la démarche (de DD) qui compte avant tout

- **Quel état d'avancement du projet ?**

Tout type de projet en réflexion (non encore traduit en actions et qui peut donc faire l'objet d'améliorations)



Appel à projets

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Quels critères de sélection des projets ?
- La motivation du porteur de projet à prendre en compte les différents piliers du DD
- Critères liés à la nature spécifique du projet
- Le processus de sélection permettra une représentativité de la diversité départementale dans la taille des collectivités, la localisation géographique et la nature même des projets



Appel à projets

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Mise en évidence par le porteur de projet **des champs et des marges de progrès** de son projet au regard des **différentes composantes du DD** à savoir :
 - Les **principes d'actions** (démarche projet, participation des habitants et acteurs, évaluation...)
 - Les **finalités** (développement économique responsable, cohésion sociale et solidarité, préservation des ressources naturelles...)



Appel à projets

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Quels critères de sélection des projets ?
 1. La motivation du porteur de projet à prendre en compte les différents piliers du DD
 2. Critères liés à la nature spécifique du projet
 3. Le processus de sélection permettra une représentativité de la diversité départementale dans la taille des collectivités, la localisation géographique et la nature même des projets



Appel à projets

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Justification de **l'intérêt local**
 - Mutualisation
 - Cohérence avec l'intercommunalité ou le territoire de projet
 - Partenariat avec des acteurs locaux
- Justification de **l'intérêt départemental**
 - Cohérence avec les priorités politiques votées par le Département
 - Cohérence avec les compétences Départementales
- **L'exemplarité, l'innovation** du projet
 - Projet représentatif de la culture et du tissu économique local
 - Projet inscrit dans des champs économiques non délocalisables (tourisme, forêt, énergie..)
 - Projet favorisant l'intégration sociale
 - Caractère transférable/reproductible du projet

Modalités pratiques



Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- **Envoi pour consultation** de la note explicative de l'appel à projet aux collectivités (avis à rendre avant fin mars)
- **Envoi de l'appel à projets** début avril
- Le dossier de candidature devra répondre dans sa forme et son contenu au cadre qui sera diffusé par le Département
- La date limite de remise du dossier est fixée au **5 juin 2009**



Les engagements des collectivités retenues

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Avoir participé aux **deux journées** de formation-action
- S'engager à participer à la **phase d'accompagnement individualisé**
- S'engager à un **retour d'information** auprès des services du Département (données d'évaluation du projet)
- S'engager à **respecter les conditions de communication** définies conventionnellement entre les parties





Les bénéfices de la sélection

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- Un accompagnement **individualisé**
- Pour la phase opérationnelle des projets (2009 et/ou 2010), une **priorité d'accès à l'aide Départementale** avec le taux de subvention de Droit Commun en vigueur
- Pour les projets à caractère exemplaire et/ou innovant et non éligibles au Droit Commun, ils pourront **bénéficier de la création d'un « Fonds Spécifique du Développement Durable »**
- Une **contractualisation** dans le cadre du **Pacte**





Accompagnement individualisé

Formation - action

Appel à projets

Accompagnement

- **Objectif de l'accompagnement** : aider la collectivité à s'inscrire dans une démarche durable pour mener son projet
- Suite à la sélection, le prestataire élaborera conjointement avec le porteur de projet et la Mission Développement Durable du Département une feuille de route qui fixera :
 - Les objectifs précis et adaptés de l'accompagnement (périmètre, champs à travailler...)
 - Les participants, la méthode de travail et les contributions de chacun
 - La production finale
 - Le calibrage et le calendrier : de 1 à 4 journées par collectivité



Echanges avec la salle

Questions / Réponses



Merci de votre attention